

LA PRESSE EN REVUE...



VENDREDI 27 JUIN 2014

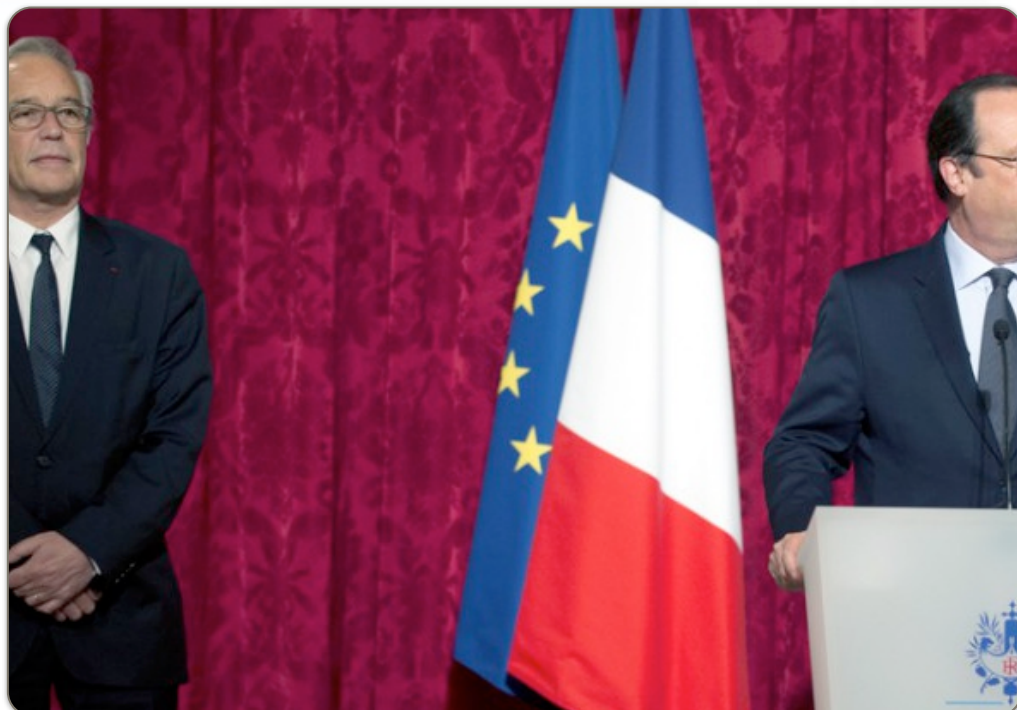
SOMMAIRE

- 1) Il explose !
- 2) Les posts à pourvoir...
- 3) Il est en colère
- 4) Convention d'assurance chômage
- 5) Les mass-médias !
- 6) Des « brêles »
- 7) Pas bien Ségolène Royal...



G.Diez La Presse en Revue

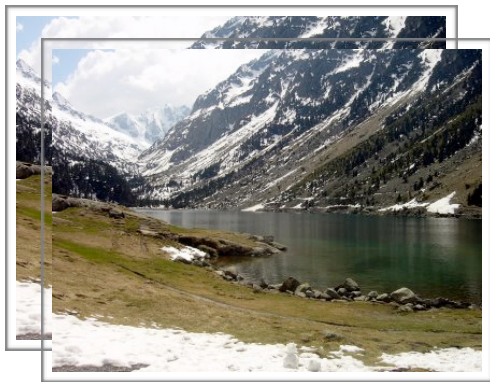
I) Chiffres du chômage : le piège de Hollande à Rebsamen



Hollande et Rebsamen (ALAIN JOCARD - AFP)

Vacances !

Prolongation...



*La Presse en Revue sera
absente de vos écrans du 10
juillet au 31 août 2014.*

Bien à vous et amitiés.



Par Louis Morice

Le ministre du Travail rechigne à commenter les chiffres mensuels du chômage. Mais a-t-il vraiment le choix ?

François Rebsamen a beau ne pas vouloir commenter les chiffres mensuels du chômage, chaque publication des données de Pôle Emploi donne lieu à une avalanche de petites phrases et de petites piques qui ont vite fait de parvenir jusqu'au ministère du Travail. Ce jeudi 26 juin n'échappe pas à la règle et c'est Michel Sapin qui, avant même la publication des chiffres, a ouvert le bal :

Le premier trimestre de cette année a été plat, trop plat, il est rare que cela fasse évoluer le chômage dans le bon sens", a déclaré le prédécesseur de François Rebsamen.

L'actuel ministre du Travail estime que "ces chiffres mensuels, quand on les prend mois par mois, ils ne veulent pas dire grand-chose". Surtout lorsqu'ils ne s'annoncent pas bon. En son temps, Michel Sapin, lui aussi, avait affirmé préférer observer la tendance sur un temps plus long, s'appuyant sur les travaux trimestriels de l'Insee.

Une promesse transformée en boulet

Ce n'est pourtant pas un hasard si ce rendez-vous mensuel est devenu incontournable. Et c'est François Hollande qui en est le premier responsable. "Le chômage n'est pas une fatalité et j'inverserai la courbe" : la promesse de campagne du candidat socialiste s'est peu à peu transformée en boulet pour le président de la République. Lors de son déplacement à Solvay en novembre dernier, il avait enfoncé le clou :

J'ai fixé l'objectif de l'inversion de la courbe du chômage (...). C'est une bataille qui se fera mois par mois."

Depuis la petite phrase de François Hollande, mois après mois, tous les regards se focalisent sur la publication des chiffres du chômage de Pôle Emploi. Et, mois après mois, l'inversion tant attendue est aux abonnés absents.

François Rebsamen revoit clairement l'objectif

présidentiel à la baisse, avec désormais en ligne de mire une "stabilisation à la fin de l'année" et un taux de chômage "sous les 10%". Quelles que soient ses explications, le piège involontairement tendu par le président de la République se referme chaque mois sur le ministre du Travail. Et, après le record de 3,364 millions demandeurs d'emploi atteint en avril, les chiffres du mois de mai ne devraient pas être bons. Déjà, avec son fameux temps long (un trimestre), l'Insee a annoncé mardi soir une légère hausse du chômage d'ici fin 2014.

nouvelobs.com

II) Les postes européens qui pourraient échoir à des Français

Le HuffPost | Par Grégory Raymond

Malgré les réticences de David Cameron, c'est bien Jean-Claude Juncker qui devrait devenir le nouveau président de la Commission européenne. Au terme de plusieurs semaines de négociations, les chefs d'Etat ont convenu que le Luxembourgeois était le plus légitime pour endosser la direction exécutive de l'UE. Vendredi, il devrait donc être intronisé à la majorité qualifiée sans le soutien de la Grande-Bretagne. Le sommet qui s'ouvre dès jeudi sera donc le lieu d'un subtil jeu d'équilibre afin de confier les postes restants aux grands pays. La France en tête.

En accordant leur voix à la nomination d'un conservateur à Bruxelles, les sociaux-démocrates réclament maintenant des compensations. François Hollande a annoncé cette demande de contrepartie à l'issue de la réunion des dirigeants sociaux-démocrates le 21 juin. "Il y a d'autres responsabilités qui peuvent échoir à des noms qui sont d'inspiration sociale-démocrate", a-t-il déclaré depuis l'Elysée. Derrière le marchandage qui s'annonce, il souhaite également placer quelques compatriotes.

Le nom de Christine Lagarde est régulièrement revenu pour la présidence de la Commission.

L'actuelle directrice générale du FMI avait pour elle l'avantage de plaire à Angela Merkel. Elle aurait pu faire figure de joker en cas d'échec de la candidature de Jean-Claude Juncker. Ce dernier étant quasiment certain d'être désigné, la probabilité n'a désormais plus une chance. Voici les forces tricolores qui restent en lice.

JEAN-MARC AYRAULT : LE DERNIER CITÉ



Si le nom de l'ancien Premier ministre n'a été que discrètement soufflé pour un poste de commissaire, la rumeur enfle à propos d'une fonction plus importante. Selon RTL, le nom de Jean-Marc Ayrault circulerait pour la présidence du Conseil européen. "Je ne suis pas candidat, mais je regarde tout. Évidemment que l'Europe me passionne", a-t-il confié à la radio. Premier ministre en échec en France, il ne profite pas d'un brillant bilan pour s'imposer à tous. Mais son profil germanophone pourrait séduire.

L'actuel président du Conseil, le Belge Herman Van Rompuy, quittera son poste le 30 novembre prochain. Les diplomates ont déjà assuré que la gauche devrait avoir la main sur le poste. "Il y a un accord pour revendiquer le poste d'Herman Van Rompuy", a confirmé une source européenne. "Les noms viendront après". Selon RTL, l'Élysée ne dément pas non plus pour Jean-Marc Ayrault. "Chaque chose en son temps", aurait indiqué François Hollande.

Outre son bilan à la tête de la France, Jean-Marc Ayrault pourrait souffrir de la forte concurrence des autres Français pour la Commission. Elisabeth Guigou et surtout Pierre Moscovici bataillent depuis de nombreux mois pour obtenir un commissariat de premier plan. Prime au discret et dernier arrivé ?

PIERRE MOSCOVICI : EN CAMPAGNE ACTIVE



Il est étiqueté comme le "candidat de François Hollande" pour un poste économique au sein de la future Commission. Chargé d'une mission parlementaire de six mois pour étudier comment la politique européenne pourrait mieux contribuer à la croissance et à l'emploi, Pierre Moscovici fait actuellement le tour des capitales européennes. Cette séquence lui permet de se faire connaître, ce qui pourrait lui apporter un avantage supplémentaire au moment du choix.

Il explique avoir goûté à l'expérience européenne lors du sauvetage de Chypre début 2013. L'ancien ministre des Finances avoue aussi que les dossiers européens lui prenaient "plus de la moitié de son temps". À son crédit, il a d'être parvenu à obtenir de Bruxelles un délai jusqu'en 2015 pour ramener le déficit public de la France sous les 3% du PIB. Parce que la France ne voulait pas "rajouter de l'austérité à la récession". Une idée qu'il aimerait insuffler à l'Europe.

Mais c'est aussi cette ligne politique qui pourrait lui faire du tort. Sous présidence conservatrice, un social-démocrate aux Affaires économiques ne manquerait pas d'équilibre mais mettrait à mal l'homogénéité avec Jean-Claude Juncker. Surtout que Pierre Moscovici milite pour un poste économique aux pouvoirs renforcés. Il verrait d'ailleurs d'un bon œil occuper un "super commissariat" composé des Affaires économiques mais aussi de la présidence de l'Eurogroupe. Pas sûr que son ambition soit satisfaite dans le jeu des négociations avec Angela Merkel.

ELISABETH GUIGOU : L'OUTSIDER



Dans la liste des postes européens majeurs à pourvoir, la place de Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires extérieures suscite elle aussi de nombreuses convoitises. Même si elle n'est pas considérée comme aussi prestigieuse que la présidence de la Commission européenne ou du Conseil européen, la place semble toutefois désirée par plusieurs personnalités européennes de premier rang. Elles auront la tâche de remplacer la Britannique Catherine Ashton.

L'ancienne ministre devenue présidente de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a fait acte de candidature il y a plusieurs semaines. En avril, elle avait réaffirmé son ambition: "Ma priorité c'est Bruxelles. Oui je suis candidate". Si ce poste pourrait lui aller comme un gant, elle souffre néanmoins d'un déficit de notoriété.

Parmi les autres candidats cités comme probables, le ministre des Affaires étrangères polonais Radoslaw Sikorski pourrait faire l'unanimité. Poids lourds du gouvernement de centre-droit libéral, cet ancien journaliste et reporter de guerre a joué les premiers rôles dans la crise ukrainienne aux côtés de Catherine Ashton et de ses homologues français et allemand. Frans Timmermans (Pays-Bas) dispose aussi de sérieux atouts. La Française part de loin.

ALAIN LAMASSOURE : QUASI-CERTAIN D'ÊTRE NOMMÉ



Mis en avant par l'UMP lors de la campagne, l'eurodéputé d'Île-de-France va vraisemblablement hériter de la présidence du Parlement en 2017. Selon des sources européennes, l'ancien ministre du Budget remplacera l'Allemand Martin Schulz à la fin de son mandat.

Partisan d'une Europe fédérale, c'est l'un des membres les plus actifs de l'UMP quand il s'agit de parler de l'UE. Il avait fait forte impression en débattant face à Marine Le Pen dans Mots Croisés en avril dernier. Pointant l'inactivité de la

présidente du FN (par ailleurs eurodéputée), Alain Lamassoure avait énuméré un certain nombre de sujets chocs.

Pour illustrer ses propos il citait: "Le sujet le plus important de l'Europe sociale, la loi sur le détachement des travailleurs, la possibilité pour les travailleurs européens d'aller travailler dans un pays différent. La veille du vote, Marine Le Pen dit : cette loi c'est une bombe à fragmentation contre l'emploi des Français en France. Le lendemain du vote, Madame Le Pen s'est abstenue". "C'est un exemple, je peux en donner dix ou quinze".

huffingtonpost.fr

III) Temps partiel, pénibilité... le patronat exprime sa colère



Jean-François Roubaud (CGPME) et Pierre Gattaz (Medef) mais aussi les artisans employeurs de l'UPA menacent de ne pas participer à la Conférence sociale pour protester contre l'instauration du compte pénibilité

Jean-Christophe Chanut

Les trois organisations patronales menacent de boycotter la Grande conférence sociale. Elles contestent les décisions du gouvernement de mettre en place un compte individuel pénibilité et d'instituer une durée minimale de 24 heures hebdomadaires pour les contrats à temps partiel. changer

Les trois organisations patronales représentatives, Medef, CGPME et UPA (artisans employeurs), sont en colère et vont le faire savoir... Peut-être même en boycottant la troisième Grande conférence sociale qui doit se tenir les 7 et 8

juillet à Paris. Une décision qu'elles prendront en commun mardi 1er juillet lors d'une réunion de leurs représentants.

L'objet de leur courroux est double : l'instauration du compte pénibilité, prévue par la loi sur les retraites de janvier 2014, à compter du 1er janvier 2015 et l'obligation, dès le 1er juillet prochain, de recruter un salarié à temps partiel pour une durée minimale de 24 heures hebdomadaires. Une machine à détruire des emplois selon la CGPME qui a mis en place un "compteur," selon lequel, d'ores et déjà, 15.000 emplois vont être supprimés - ou non créés - en raison de cette mesure.

Le compte pénibilité vécu comme une "surcharge administrative"

Sur le compte pénibilité, les organisations patronales sont donc furieuses. Pierre Gattaz, président du Medef, n'a de cesse de le dire : cette mesure est une ineptie, alors que le gouvernement affirme vouloir simplifier la vie des entreprises. De fait, comme le prévoit un décret paru récemment, à compter du 1er janvier 2015, les entreprises devront ouvrir un compte personnel pénibilité pour chacun de leurs salariés pour mesurer, sous formes de points, quel est leur degré d'exposition à 10 facteurs recensés de pénibilité.

Pour l'UPA, cette obligation « est clairement impossible pour certains métiers ». Et d'ajouter:

« Ainsi, la bombe à retardement annoncée par l'UPA, bien loin d'être désamorcée, va bientôt exploser. Cette surcharge administrative et financière risque de porter le coup de grâce aux entreprises de proximité qui sont déjà mises à mal par la crise qui perdure ».

L'UPA s'estime trahie : « L'engagement du président de la République de reporter la date d'application du compte pénibilité est d'ores et déjà contredit par les faits ». En réalité, ce qui a été décidé par le gouvernement c'est de reporter à 2017 le versement par les entreprises d'une cotisation égale à 0,01% de la masse salariale pour financer des mesures destinées à pallier la nocivité des facteurs de pénibilité.

Opposition à une durée minimale des temps partiel

L'imposition d'une durée minimale de 24 heures hebdomadaires pour les temps partiels ne passe pas non plus. Cette disposition est issue de

l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et reprise par la loi sur l'emploi de juin 2013.

Elle prévoyait cependant quelques exceptions. Ainsi, par accord, les branches peuvent tout de même décider d'une durée inférieure à 24 heures. Mais les syndicats ne se sont pas précipités pour conclure de tels accords dérogatoires. Pour encourager la négociation, l'Etat a déjà pourtant décidé de reporter de six mois l'application de la mesure qui devait, initialement, débiter le 1er janvier 2014. Mais le résultat est mince, malgré ce délai supplémentaire de six mois, seules 18 branches ont conclu un tel accord, celle de la propreté notamment, qui a fixé une durée minimale de 16 heures pour tenir compte des salariés qui ont des employeurs multiples. En revanche, aucun texte n'a été signé dans des branches très concernées par le sujet, comme l'habillement ou le commerce alimentaire...

Cette absence de résultats sur le front de la négociation est pour beaucoup dans l'ire du patronat qui, pour le coup, espérait un nouveau délai d'application.

Des dérogations individuelles possibles mais juridiquement incertaines

La loi prévoyait aussi que cette durée minimale de 24 heures n'avait pas à s'appliquer si un salarié à temps partiel embauché après le 1er juillet 2014 demandait par une lettre motivée à travailler moins. Mais, cette dérogation entraîne une insécurité juridique pour l'entreprise. En effet, quid de la demande d'un salarié ayant signé une telle lettre, de « repasser » à un temps partiel d'au moins 24 heures après avoir accepté durant quelques temps de travailler moins de 24 heures ? L'entreprise sera-t-elle obligée de remonter la durée de travail du salarié au nom du respect de la loi?

Selon une information du Figaro du 18 juin dernier, confirmée par le ministère du Travail, les partenaires sociaux et le ministère du Travail se sont mis d'accord pour lever cette insécurité. A priori, le schéma suivant va être retenu : le salarié n'aura pas un « droit » à revenir aux 24 heures, il sera seulement prioritaire si un poste à 24 heures devient disponible dans l'entreprise.

Une façon assez habile de désamorcer de futurs conflits. Mais il n'est pas certain que cette atténuation de la règle des 24 heures suffise à

rassurer des employeurs (surtout les « petits ») qui craignent par-dessus tout les situations d'insécurité juridique. Les organisations patronales vont donc le faire savoir, peut-être en ne se rendant pas à la Conférence sociale, ce qui serait une sorte de camouflet à l'endroit du président de la République et du Premier ministre qui, eux, seront là.



Jean-Christophe Chanut

@jcchanut

latribune.fr

IV) Le gouvernement valide la nouvelle convention d'assurance chômage



Par Challenges.fr

Elle entrera en vigueur le 1er juillet, malgré la fronde des intermittents qui voient leurs conditions d'indemnisation se durcir.



Philippe Huguen / AFP

Malgré la fronde des intermittents, le gouvernement a validé jeudi 26 juin la nouvelle convention d'assurance chômage, qui entrera en vigueur le 1er juillet et permettra notamment à 2,2 millions de chômeurs de bénéficier d'un système plus favorable de "droits rechargeables".

Traduction d'un accord entre le patronat et trois syndicats (CFDT, FO, CFTC), la nouvelle réglementation a été entérinée par un arrêté publié au Journal officiel, comme le gouvernement s'y

était engagé. Mais les "droits rechargeables", qui permettront aux allocataires d'accumuler les droits à indemnisation chaque fois qu'ils retravaillent, ne seront effectifs qu'au 1er octobre, le temps pour Pôle emploi de former ses agents.

Selon l'Unédic, l'organisme paritaire qui gère l'assurance chômage, "près d'un million d'allocataires" verront leurs droits allongés grâce à ce nouveau mécanisme.

Rallongement du délai de carence des intermittents

La nouvelle convention prévoit en revanche de durcir les conditions d'indemnisation des intermittents (93.000 allocataires), en rallongeant notamment le délai de carence entre la fin des périodes travaillées et le versement des allocations.

Cette mesure reste au cœur de la contestation qui agite le monde de la culture depuis le mois d'avril et continue de menacer les festivals d'été, dont Avignon.

Pris en étau entre l'impossibilité de remettre en cause le paritarisme et la fronde des intermittents, le Premier ministre a annoncé mi-juin que l'Etat prendrait en charge ce différé d'indemnisation et "le financerait pour que Pôle Emploi n'ait pas à l'appliquer". La mesure coûterait en théorie 90 millions d'euros en année pleine, mais le gouvernement table plutôt sur 40 millions d'euros, le temps qu'une solution pérenne soit trouvée.

Les nouvelles règles de calcul de ce différé n'entraîneront aucun changement pour "plus de la moitié" des intermittents, selon l'Unédic, l'organisme paritaire qui gère l'assurance chômage.

Le Medef, signataire côté patronal avec la CGPME et l'UPA et qui avait demandé la suppression pure et simple des annexes 8 et 10 qui encadrent le régime des intermittents, avait regretté que le gouvernement "ait cédé à la pression", jugeant son choix "inéquitable".

"Il y a une catégorie à laquelle on dit :+les efforts, ce n'est pas pour vous+", avait aussi déploré la numéro 2 de la CFDT, Véronique Descacq, pour laquelle cette mesure "coûte cher et ne règle pas le problème".

2 milliards d'économies pour l'Unédic

La convention doit permettre à l'Unédic d'économiser près de 2 milliards d'euros d'ici à fin 2016. En raison de l'explosion du chômage (3,364 millions de demandeurs d'emploi recensés fin avril, un record), l'endettement du régime devrait atteindre le niveau historique de 21,3 milliards à la fin de l'année.

Pour dégager des économies, outre les intermittents, les salariés touchant d'importantes indemnités de départ supra-légales, par exemple en cas de rupture conventionnelle, seront eux aussi mis à contribution. Ils devront désormais attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours maximum aujourd'hui.

Les salariés de plus de 65 ans, jusqu'ici exonérés de cotisations Unédic, contribueront dorénavant eux aussi au régime.

La nouvelle convention prévoit par ailleurs de simplifier le système d'"activité réduite", qui permet à plus d'un million d'allocataires de cumuler petits boulots et allocations chômage. Cette réforme, qui entrera en vigueur au 1er octobre, comme les droits rechargeables, devrait permettre de limiter les "trop perçus", ces sommes (756 millions en 2013) versées à tort aux chômeurs, parfois à l'origine de drames humains pour des allocataires incapables de rembourser.

Outre la colère des intermittents, la nouvelle convention s'est aussi attirée les foudres de la CFE-CGC et de la CGT, non signataires. Le syndicat de Thierry Lepaon a saisi la justice pour demander la "nullité" du texte, dénonçant la "déloyauté" des signataires lors des négociations.

challenges.fr-avec AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Pourquoi les médias sont-ils si unanimes contre les mouvements sociaux ?

Grève des cheminots, intermittents du spectacle, etc.



Débat avec Henri Maler, fondateur de l'association Acrimed, Patrick Kamenka, représentant de la Fédération européenne des journalistes et Véronique Marchand, journaliste, secrétaire générale du SNJ-CGT France Télévisions.

➤ **Journalistes et éditocrates : une hostilité variable**

Par Henri Maler, fondateur de l'association Acrimed

Pour ne pas être trop schématique, il faut distinguer selon les médias et selon les journalismes. Les chefferies éditoriales, chroniqueurs et éditorialistes des «grands médias», parce que ce sont les médias des alternances sans alternative entre la gauche et la droite, soutiennent peu ou prou les réformes gouvernementales ou les mesures patronales, même lorsqu'elles sont outrageusement défavorables aux salariés. Nettement enregistrée chez les éditorialistes, l'hostilité aux mouvements sociaux prend d'autres formes non dans les commentaires, mais dans les informations ou prétendues informations : en vérité une sous-information lamentable et parfaitement antidémocratique. Sur quoi la plupart des journalistes des télévisions et des radios peuvent-ils prétendre avoir informé puisque presque aucune information sérieuse n'a été donnée, notamment dans les journaux télévisés, sur la

nature des réformes proposées, qu'il s'agisse de celle de la SNCF ou celle du régime des intermittents du spectacle, ni sur les motivations des grévistes ou encore sur les contre-propositions faites par les différents acteurs organisés de ces mobilisations sociales. La demande de la CGT cheminots ou de SUD rail d'un débat avec la secrétaire d'État aux Transports sur la réforme ferroviaire a reçu une fin de non-recevoir. Certes dans la presse écrite, on a pu trouver quelques tentatives de décryptage mais presque rien à la radio et à la télévision, qui sont les médias de plus large audience. Cette hostilité, ne serait-ce que par défaut quand elle vient des journalistes d'information, n'est pas nécessairement intentionnelle, mais elle est fonctionnelle : elle repose sur la recherche de la plus grande audience au moindre coût et dans le ressassement, à grand renfort de micros-trottoirs, des désagréments provoqués par la grève, au détriment de tout le reste.

Le comble a été atteint avec la marée de reportages et de micros-trottoirs sur la grande angoisse des lycéens de ne pas pouvoir rejoindre leurs centres d'examens, alors que, selon certains comptages, seulement 8% des lycéens prenaient le train. Des micros-trottoirs sont parfois concédés aux cheminots, non sans préjugé de classe, comme si les cheminots et leurs syndicats n'avaient rien à dire et comme s'ils pouvaient s'expliquer en quelques secondes. L'hostilité d'ailleurs n'est pas systématique. Le mouvement des «bonnets rouges», par exemple, a bénéficié d'un traitement que je ne qualifierais pas de favorable mais qui faisait largement état de leurs motivations et aspirations. On peut remarquer également que l'attitude n'est pas tout à fait la même selon qu'il s'agit du mouvement des cheminots ou de celui des intermittents du spectacle. Sans doute parce qu'une partie du lectorat de presse écrite est fortement attachée à la culture et à la création. Et à la différence d'ailleurs de ce qui s'était passé en 2003 où l'hostilité avait été quasiment générale, les médias ont, cette fois-ci, adopté une attitude un peu moins malveillante (et parfois même bienveillante) vis-à-vis des intermittents. Cela changera peut-être si le Festival d'Avignon est annulé !

On voit là que les proximités sociales entre les journalistes et certains mouvements sociaux font parfois qu'ils ne sont pas traités avec le même degré d'hostilité. Mais le journalisme d'enquête sociale est tellement misérable que les préjugés

des nouveaux chiens de garde de l'éditocratie infusent un peu partout !

➤ Un système médiatique dépendant de grands groupes privés

Par Patrick Kamenka, représentant de la Fédération européenne des journalistes

Le rôle des principaux médias dans la lutte menée par les cheminots et les intermittents du spectacle reflète un processus d'idéologisation visant à convaincre l'opinion publique qu'au-delà du néolibéralisme, il n'est point de salut, et que le syndicalisme de lutte est un concept ringard.

Les chiens de garde, tels que les décrivait Nizan, sont les fantassins de ce système médiatique dont ils partagent avec les décideurs politiques et économiques les mêmes valeurs. La lutte des cheminots pour la défense du service public de la SNCF ou celle des intermittents pour la culture entrent en collision directe avec les puissances d'argent. Leurs relais dans les médias suivent ainsi naturellement les rebonds des courbes du CAC40 plutôt que les mouvements sociaux de salariés et leurs syndicats qui refusent la seule logique de l'austérité prônée par une Europe repliée sur le concept de la concurrence libre et non faussée.

Mais hormis cette médiocratie comment comprendre que le système semble marcher comme un seul homme dans le sens des idées dominantes ? Les 37 000 journalistes encartés seraient-ils tous aux ordres ? La réalité est plus complexe. Le système médiatique en France, comme dans la plupart des pays de l'UE, dépend de groupes multinationaux multimédias – globalisation oblige – et de banques. Nos «capitaines» d'industrie (Lagardère, Dassault, Bouygues, Arnault) détiennent une majorité de médias – tous supports confondus –, la rentabilité et la financiarisation constituant leurs critères et leur logique avant celle des contenus qualitatifs. Orwell n'est pas loin. Car ce sont eux qui donnent la ligne de leurs rédactions via les cadres intermédiaires. Face à cette situation, les syndicats de journalistes ne sont pas restés l'arme au pied et ils ont lancé l'idée d'une proposition de loi pour rendre les rédactions indépendantes des actionnaires des grands groupes. Mais c'est resté lettre morte, comme sont oubliées les promesses du candidat Hollande sur la protection des sources des journalistes. Ne dit-on pas que l'actuel chef du gouvernement, alors ministre de l'Intérieur,

s'est opposé à l'examen de ce projet par la représentation nationale ? Plus concrètement, sur le thème social, comment ne pas s'étonner du traitement caricatural de ce sujet quand on sait que, hormis dans quelques rares médias, les rubriques sociales ont disparu ? À cela s'ajoute, comme dans de nombreux secteurs économiques, les réductions drastiques d'effectifs, le fameux «faire plus avec moins». Mais aussi la précarité (CDD à répétition, pigistes taillables et corvéables à merci) : un quart des journalistes en France sont dans un statut précaire. Cela entraîne le phénomène du «journalisme assis» avec des rédactions qui sont de moins en moins sur le terrain. La concurrence mortifère des chaînes en continu, avec le développement du spectaculaire qui le dispute à une information sûre et vérifiée, conduit à ces couvertures où le superficiel, les micros-trottoirs l'emportent sur les questions de fond, par exemple ici, sur les raisons d'une grève, sur les propositions des syndicats, etc. C'est pourquoi, les salariés de la SNCF avec leurs syndicats avaient proposé l'organisation d'un débat public à France Télévisions... En vain. «Avec la phase du néolibéralisme, la classe dominante tente par tous les moyens, idéologiques, politiques et médiatiques de transformer en ennemis les agents sociaux les plus pauvres, les plus déstabilisés par la précarisation du travail», écrivent dans leur livre, la Violence des riches, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot. À méditer.

➤ **Le rouleau compresseur de la pensée unique**

Véronique Marchand, journaliste, secrétaire générale du SNJ-CGT France Télévisions

La section SNJ-CGT de France Télévisions a déjà eu l'occasion de dénoncer le traitement partial de certains conflits sociaux dans les éditions d'information nationale du groupe. En décembre 2012, nous avons déploré que reportages et interviews s'intéressent davantage au sort de quelques pots de fleurs et écrans TV renversés dans les locaux de PSA Poissy, plutôt qu'aux 1 500 suppressions d'emplois supplémentaires dont l'annonce avait provoqué la colère des manifestants. La première question posée alors dans le JT au délégué CGT était de savoir s'il regrettait les débordements ! Idem en 2009, lors de la lutte des Continental contre la fermeture de leur usine de Clairoix : le présentateur demandait d'abord au délégué CGT s'il regrettait les dégradations à la sous-préfecture

de Compiègne. La semaine dernière, c'est la section CGT du siège de France Télévisions qui dénonçait le traitement inéquitable des grèves à la SNCF : plein feu sur la gêne pour les usagers mais peu d'information sur les motifs de la grève et pas de mise en perspective sur l'ouverture du rail à la concurrence décidée par l'Union européenne.

En l'absence de statistiques rigoureuses sur le traitement de tous les conflits sociaux dans l'audiovisuel en général et à la télévision publique en particulier, les exemples sont pourtant nombreux qui illustrent une dérive du traitement informatif des conflits sociaux, confinant, dans certains cas, à la «criminalisation des manifestants». Encore faut-il sans doute différencier le traitement national et régional (les journaux de France3 et ceux des stations d'outremer). Encore faut-il aussi s'interroger sur le type de conflits traités : les «violences», quelle que soit leur nature, ne sont pas toujours stigmatisées de la même manière. Les raisons du mouvement des «bonnets rouges» ou des Manifs pour tous ont, elles, été largement exposées dans les JT nationaux ! Y a-t-il une «main invisible» qui imposerait un traitement partial, antigréviste, antisindicaliste, anti-ouvrier, antimouvement social ? Certains critiques des médias ont déjà répondu, enquêtes à l'appui (cf. les Nouveaux Chiens de garde). En tout cas, dans l'audiovisuel, les conditions de fabrication de l'information autorisent les suspicions :

– quand les journalistes chargés des reportages ne peuvent assister eux-mêmes aux conférences de rédaction et que le débat éditorial n'a pas lieu ;

– quand la commande passée par le supérieur hiérarchique est balisée, imposée et souvent inspirée par la lecture matinale de la presse ou le visionnage des chaînes tout info ;

– quand les différents éléments qui composent un reportage sont répartis entre plusieurs journalistes,

– quand les méthodes managériales favorisent la docilité, notamment pour les journalistes précaires ou ceux qui espèrent une promotion ;

– quand l'argument des contraintes économiques et financières prive les journalistes du temps de préparation nécessaire pour s'informer par eux-mêmes ;

– quand la course à l'audience entre éditions d'info impose de sortir un sujet même bâclé, même incomplet ;

– quand l'obsession de l'Audimat privilégie un traitement de l'info supposé fédérateur,

– quand satisfaire le plus grand nombre, c'est mettre en exergue le plus petit dénominateur commun et flatter la fibre populiste ;

– quand on prétend savoir ce que veut voir et entendre le téléspectateur...

Et si on y ajoute l'autocensure en matière d'initiative personnelle, le formatage «proposé» par la plupart des écoles de journalisme, voire une certaine évaporation de la culture générale, on se demande comment les journalistes de terrain peuvent s'armer pour résister au rouleau compresseur de la pensée unique ! Pour un journaliste, quel que soit son niveau de responsabilité, il doit en aller des conflits sociaux comme du reste, si l'on en croit Albert Londres qui affirmait : «Un journaliste n'est pas un enfant de chœur et son rôle ne consiste pas à précéder les processions, la main plongée dans une corbeille de pétales de roses. Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie.»

humanite.fr

VI) Pour DSK, la moitié des ministres du gouvernement Valls sont «des brêles»



Dominique Strauss-Kahn tacle Hollande et le gouvernement Miguel Medina AFP

L'ancien patron du FMI sort les griffes...

Il a beau avoir quitté la scène politique française, DSK ne se prive pas de la critiquer avec férocité. L'ancien patron du FMI, qui se rêvait président de la République avant le «crash» du Sofitel à un an de l'élection suprême, ne tresse guère de louanges à l'égard de l'exécutif et notamment de François Hollande.

Dominique Strauss-Kahn (DSK)

L'ascension

1991-1993 : Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce extérieur.
1997-1999 : Ministre de l'Économie.
2006 : Arrive en seconde position aux primaires socialistes.
2007-2011 : Directeur général du Fonds Monétaire International (FMI) et favori des sondages comme candidat du PS face à Sarkozy.

La chute

14 mai 2011 : Il est arrêté à New York et accusé de viol. La procédure pénale est abandonnée en août.
Mars 2012 : Mis en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée dans l'affaire du Carlton de Lille (procès prévu en 2015).
Juin 2012 : Séparation officialisée d'avec Anne Sinclair.

Le rebond

Mai 2013 : S'affiche à Cannes avec sa nouvelle compagne Myriam L'Aouffir.
Septembre 2013 : Devient conseiller du gouvernement serbe et s'associe avec le financier Thierry Leyne.
Mars 2014 : Crée le fonds d'investissement «DSK Global Investment».

Photo : Reuters



65 ans

Selon les confidences recueillies cette semaine par Le Point auprès des proches de DSK, celui qui s'est reconverti dans une fructueuse carrière de banquier d'affaires estime que les chances de survie du gouvernement face à la crise sont très limitées pronostiquant, dès juillet 2012 «une dissolution en 2015», d'après le socialiste Julien Dray.

Clémence pour Valls

Pour DSK, «le gouvernement de Hollande aurait été parfait pour le début des années 80, quand la crise était encore gérable. Mais par grand vent...». Et même s'il est assez clément avec le Premier ministre Manuel Valls qui «veut faire», «peut faire», il «n'est pas tout seul. Avec Hollande, ils sont deux dans la même cuisine gouvernementale, l'un tient le sel, l'autre le poivre. Hollande s'implique trop dans le quotidien, Manuel Valls n'a pas d'espace. Il est ficelé dans un gouvernement composé par Hollande dont la moitié sont des brêles. Il n'a pas fait le gouvernement qu'il voulait.»

Et DSK n'est pas tendre du tout non plus avec les

frondeurs de la majorité qui s'opposent notamment au pacte de responsabilité sous prétexte de cadeaux fait aux entreprises. «Je ne connais pas un pays en Europe où une force politique lourde, qui va des communistes à l'aile gauche du PS, soit dans cette crispation, ce refus d'une économie intégrée dans la mondialisation. Le résultat est dramatique à terme», estime un DSK, «heureux et débordé», «rarement à Paris» et «libre».

Pas de retour dans le marigot de la vie politique au programme pour un homme qui selon un sondage est en tête des personnalités politiques qui «pourraient faire mieux que François Hollande».

➤ Popularité de DSK: «Les Français le voient comme un magicien capable de résoudre tous leurs problèmes»

20minutes.fr- MB

Critique vis-à-vis de Hollande, DSK pronostique une dissolution en 2015



Dominique Strauss-Kahn, en 2013. Crédits photo : Abaca/Boe Romain/ABACA

Le Point publie une série de confidences faites par l'ex-directeur général du FMI à ses proches.

DSK aura-t-il vu juste avant tout le monde? Alors que le débat autour d'une hypothétique dissolution de l'Assemblée nationale monte, jusqu'à atteindre les rangs du PS, l'ex-directeur général du FMI anticipe depuis longtemps cette éventualité. «Il est le premier, dès juillet 2012, à avoir pronostiqué une dissolution en 2015», confie le

socialiste Julien Dray dans Le Point.

L'hebdomadaire publie dans son édition de jeudi une série de confessions de l'ex-directeur général du FMI livrées à ses proches. Et autant dire que Dominique Strauss-Kahn n'est pas tendre avec François Hollande et son gouvernement. Une équipe composée pour moitié de «brêles», dit-il, qui «aurait été parfait(e) pour le début des années 1980, quand la crise était encore gérable».

Le pacte de responsabilité, présenté en janvier par le chef de l'État, ne convainc pas le chantre de la social-démocratie. Les 50 milliards d'économies? «La moitié est bidon», tranche DSK, qui estime que tout cela n'est que pure stratégie politicienne de la part de François Hollande. «C'est un tacticien. A chaque instant, Hollande prend la position qui maximise sa situation en se disant: plus tard, on verra. Là, il occupe le centre parce que, fin 2013, Sarkozy envisageait de revenir par le centre.»

Mais qu'aurait-il fait, lui, s'il avait été élu en 2012? «Il aurait engagé sans attendre la France dans des réformes profondes», explique au Point l'ex-strauss-kahnien Christophe Borgel. «Moyennant quoi, parce qu'elle avait confiance en lui, Merkel aurait accepté de réorienter l'Europe vers la croissance et la régulation.» Pense-t-il à revenir? «Il n'est plus candidat à rien», jure son ancien gourou en communication et ami Stéphane Fouks.

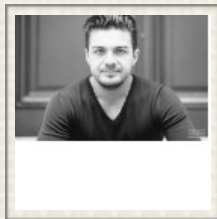


Le Scan politique
Membre Mon Figaro
Journaliste

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Ségolène Royal utilise un avion public pour un déplacement... privé : pas très "normal"



Par David-Xavier Weiss
Secrétaire National de l'UMP

nouvelobs.com

Édité par Sébastien Billard Auteur parrainé par Aude Baron

C'est "Paris Match" qui le révèle. Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a utilisé un avion appartenant à l'École nationale d'aviation civile pour se rendre à Nancy, samedi 14 juin, pour un déplacement d'ordre privé. Pour David Xavier-Weiss, secrétaire national UMP, il faut encadrer plus strictement ce type d'utilisation. La moralisation de la vie politique passe aussi par ce genre de détails.



Ségolène Royal dans la cour de l'Élysée, le 25 juin 2014 (NIVIERE/SIPA).

Ségolène Royal a utilisé un avion appartenant à l'École nationale d'aviation civile pour un déplacement d'ordre privé. La ministre de l'Écologie se rendait aux obsèques de son frère, à Nancy, samedi 14 juin.

Au-delà de l'aspect peu écologique de ce genre de déplacement, le mélange des genres public et privé est dérangeant. Peu écologique en effet, l'avion est le mode de transport le plus polluant qui existe. Si Mme royal ne cherche pas forcément à cultiver l'image d'une écologiste acharnée, elle a souvent été celle qui défendait une certaine rigueur dans l'action publique.

Et c'est là que le bât blesse.

Encadrer davantage l'utilisation de ce type de transports

Le 14 juin dernier, deux témoins l'ont vue arriver à bord d'un avion Beechcraft Super King Air 200. Un appareil à l'École nationale d'aviation civile, donc, rapporte "Paris Match".

Quand l'un d'eux a pris une photo de la scène, l'entourage de la ministre l'a forcé à supprimer le cliché, preuve d'une grande gêne et du malaise de la ministre. Malaise aussi du côté du cabinet de la ministre, qui n'a pas donné d'explication à "Paris Match". Rappelons que l'ENAC est liée à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), qui dépend... du ministère de l'Écologie.

Nous nous souvenons de l'utilisation abusive d'un Falcon par M. Estrosi en février 2008, qui avait alors fait grand bruit. Ou d'Alain Joyandet, en 2010, qui avait été contraint à la démission alors que l'usage du Falcon s'inscrivait pourtant de le cadre de ses fonctions ministérielles. Ou encore de certaines dérives qui avait contraint le gouvernement, sous la précédente mandature, à encadrer strictement l'utilisation de la flotte de l'ETEC ou l'usage de Falcon payé in fine par le contribuable.

Pour autant, ces règles n'ont pas été respectées par Mme Royal. Sans aller jusqu'à lui demander de rembourser sur ses deniers personnels ce vol coûteux, il serait bon, qu'elle et ses collègues du gouvernement s'engagent à ne plus contrevenir au risque effectivement, prochainement, de demander l'émission d'un titre de recettes pour que le contrevenant remboursé sur ses deniers personnels, lorsqu'il s'agit d'un déplacement personnel.

Moraliser la vie politique

Par ailleurs, lorsque les déplacements s'inscrivent pleinement dans le cadre des activités ministérielles, ne peut-on pas également encadrer strictement l'usage de Falcon ?

La route, la SNCF ou Air France desservent suffisamment bien le territoire national pour que les déplacements ministériels se fassent exclusivement par ces biais là.

L'utilisation de Falcon ne devrait être autorisée qu'exceptionnellement, avec une réelle motivation de cet usage. La moralisation de la vie politique passe également par ce genre de détails. Ce n'est pas être démagogique que de demander à nos dirigeants un peu de retenue dans le train de vie que leur offre la République... donc le contribuable !

A Suivre...
La Presse en Revue